



Veillez lire le document au complet. La présente fiche signalétique contient des données relatives à l'environnement, à la santé et à la toxicologie, importantes pour vos employés et quiconque utilise, transporte, entrepose, élimine ou manipule ce produit. Assurez-vous de leur remettre ces données. La présente fiche contient également l'information vous permettant de respecter les exigences en matière de diffusion des données liées au droit du public d'être informé et aux interventions en cas d'urgence, en vertu de SARA Title III et de plusieurs autres lois. Si vous revendez ce produit, cette fiche signalétique doit être remise à l'acheteur ou les données contenues aux présentes doivent être incorporées dans votre fiche signalétique.

## SECTION 1 — IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

**NOM DU PRODUIT :** Acaricide KANEMITE<sup>MC</sup> 15 SC  
**NUMÉRO D'HOMOLOGATION ARLA :** 28641  
**SYNONYME(S) :** TM-41301, Suspension concentrée AKD-2023 15%, Acaricide SHUTTLE<sup>MC</sup> 15 SC

<u>SOCIÉTÉ</u>	<u>NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE</u>	
Arysta LifeScience North America, LLC 15401 Weston Parkway, Suite 150 Cary, NC 27513	<b>SANTÉ :</b> <b>1-866-303-6952 ou</b> <b>1-651-632-8946</b>	<b>DÉVERSEMENT :</b> <b>1-800-424-9300 ou</b> <b>1-703-527-3887</b>

## SECTION 2 — COMPOSITION/DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient(s) actif(s)/ ingrédient(s) inerte(s) dangereux	N° CAS	Limites d'exposition*	Poids (%)	Volume (%)
Acéquinocyl (3-dodécyl-1,4-dihydro-1,4-dioxo-2-naphthylacétate)	57960-19-7	<b>TWA<sup>a</sup></b> OSHA PEL <sup>b</sup> : Aucune ACGIH TLV <sup>c</sup> : Aucune NIOSH REL <sup>d</sup> : Aucune	15,8	SO

Ne figurent dans ce tableau que les ingrédients actifs et les ingrédients inertes dangereux. Des renseignements précis sur la totalité des ingrédients de ce produit peuvent être obtenus par le professionnel médical traitant ou par l'intervenant d'urgence sur le lieu d'un déversement, aux fins de la gestion des expositions, des déversements ou des évaluations de la sécurité.

\*Source : *Guide to Occupational Exposure Values 2008*, publié par l'ACGIH

<sup>a</sup>**TWA** : concentration de l'exposition selon la moyenne pondérée dans le temps pour une journée de travail classique de 8 heures (TLV, PEL) ou maximale de 10 heures (REL) et une semaine de travail de 40 heures.

<sup>b</sup>**OSHA PEL** : limites d'exposition admissibles de l'Occupational Safety and Health Administration.

<sup>c</sup>**ACGIH TLV** : valeurs limites d'exposition de l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Inc.

<sup>d</sup>**NIOSH REL** : limites d'exposition recommandées du National Institute for Occupational Safety and Health.

**SECTION 3 – IDENTIFICATION DES RISQUES****RÉSUMÉ D'URGENCE**

<b>MISE EN GARDE :</b>	-	<b>NOCIF EN CAS D'INHALATION</b>
	-	<b>PEUT CAUSER UNE LÉGÈRE IRRITATION DES YEUX</b>
	-	<b>L'EXPOSITION PROLONGÉE PEUT CAUSER UNE SENSIBILISATION CUTANÉE</b>
	-	<b>GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS</b>

**Risques aigus pour la santé**

**Inhalation** : Peut être nocif en cas d'ingestion. Éviter de respirer la poussière. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

**Yeux** : Peut causer une légère irritation des yeux. Éviter le contact avec les yeux ou les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer.

**Peau** : Peut causer une légère irritation cutanée. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

**Ingestion** : Ne devrait pas poser un risque d'ingestion dans des conditions normales de manipulation.

**Risques chroniques pour la santé (y compris le cancer)** : Les études expérimentales sur animal ne révèlent pas de cancérogénicité. Des effets sur le foie, les reins et le système hématologique ont été observés suite à une exposition chronique chez des animaux de laboratoire.

**Toxicité sur le plan de la reproduction et du développement** : Aucune preuve de toxicité sur le plan de la reproduction et du développement.

**SECTION 4 – PREMIERS SOINS**

**Inhalation** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Yeux** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Peau** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Ingestion** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

## SECTION 5 – LUTTE CONTRE LES INCENDIES

<b>Limites d'inflammabilité dans l'air (% par volume) :</b>		
	<b>Supérieure :</b>	ADD
	<b>Inférieure :</b>	ADD
<b>Point d'éclair :</b>		
	<b>Méthode utilisée :</b>	ADD
<b>Température d'autoignition :</b>		
<b>LIE/LSE :</b>		
<b>Classement des risques NFPA :</b>		
	<b>Santé :</b>	1
	<b>Inflammabilité :</b>	ADD
	<b>Réactivité :</b>	ADD
	<b>Autre :</b>	ADD
<b>Moyens d'extinction :</b>		
Mousse, poudre sèche, extincteur à CO <sub>2</sub> ou brouillard d'eau		
<b>Méthode spéciale de lutte contre l'incendie :</b>		
Éviter d'inhaler la substance, les produits de combustion ou les gaz produits, et d'entrer en contact avec eux. Porter des vêtements protecteurs complets et un masque.		
<b>Produits de combustion dangereux :</b>		
ADD		

## SECTION 6 – MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

**Expositions (PROSAR) : 1-866-303-6952 ou 1-651-632-8946 (international)**

**Déversements (CHEMTREC) : 1-800-424-9300 ou 1-703-527-3887**

Isoler et démarquer le lieu du déversement. Porter les vêtements et l'équipement protecteurs prescrits. Maintenir à l'écart les personnes et les animaux non protégés. Les grands déversements doivent être couverts pour prévenir la dispersion. Aspirer ou pelleter les déchets et les déposer dans un baril approuvé. Pour décontaminer le lieu d'un déversement, les outils et l'équipement, laver avec une solution appropriée et verser la solution dans les barils de déchets déjà ramassés. Les déversements ou l'écoulement incontrôlé dans les cours d'eau doivent être portés à la connaissance de l'organisme de réglementation approprié. Prélever l'eau contaminée aux fins d'élimination ou de traitement.

## SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

L'utilisation de ce produit d'une manière non conforme à son étiquetage constitue une infraction de la loi fédérale. Lire toute l'étiquette. Utiliser strictement en suivant les mises en garde et les instructions sur l'étiquette. Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé. Ne pas entreposer ni consommer d'aliments, de boissons ou de tabac aux endroits qui risquent d'être contaminés par ce produit. Garder hors de la portée des enfants.

## SECTION 8 – MÉTHODES DE CONTRÔLE DES EXPOSITIONS/ PROTECTION PERSONNELLE

**Protection des yeux :** Ne pas se mettre ce produit dans les yeux. L'utilisation de lunettes de protection contre les produits chimiques est recommandée pour manipuler ce produit.

**Voies respiratoires/ventilation :** S'assurer d'une ventilation appropriée pour éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Au besoin, utiliser un respirateur MSHA/NIOSH approuvé pour les pesticides afin de ne pas inhaler le produit.

**Protection de la peau :** Éviter le contact avec la peau en portant les vêtements protecteurs appropriés, des gants et un équipement de protection des yeux et du visage. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

## SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

<b>Apparence :</b>	Jaune pâle
<b>Odeur :</b>	Odeur légèrement aromatique
<b>État physique :</b>	Suspension visqueuse
<b>pH :</b>	6,5 à 7,0 (20 % dans l'eau)
<b>Point d'ébullition :</b>	ADD
<b>Point de fusion :</b>	SO
<b>Point de congélation :</b>	SO
<b>Tension de vapeur :</b>	ADD
<b>Densité de vapeur :</b>	ADD
<b>Densité relative :</b>	1,02 à 1,05 (20°C)
<b>Taux d'évaporation :</b>	ADD
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	ADD
<b>% de matières solides au poids :</b>	ADD
<b>% de matières volatiles :</b>	ADD
<b>Composés organiques volatils (COV) :</b>	ADD
<b>Poids moléculaire :</b>	ADD
<b>Viscosité :</b>	ADD

## SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique :</b>	Stable dans des conditions normales
<b>Polymérisation dangereuse :</b>	Aucune
<b>Point d'éclair :</b>	ADD
<b>Point d'inflammabilité :</b>	ADD
<b>Autoignition :</b>	ADD
<b>Incompatibilité avec d'autres matières :</b>	Chaleur excessive et feu, agents oxydants et acides
<b>Produits de décomposition dangereux :</b>	Aucun identifié

## SECTION 11 – RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë :

**Irritation oculaire :** Ce produit a provoqué une légère irritation des yeux chez les lapins (irritation disparue dans les 48 heures suivant l'exposition).

**Irritation cutanée :** Ce produit n'était pas irritant pour la peau des lapins suite à une exposition de 4 heures.

**Toxicité cutanée :** La DL<sub>50</sub> cutanée de ce produit est > 2 000 mg/kg chez les rats (mâles et femelles).

**Toxicité orale :** La DL<sub>50</sub> orale de ce produit chez les rats et les souris est > 5 000 mg/kg (mâles et femelles).

**Toxicité par inhalation:** La CL<sub>50</sub> (4 h) par inhalation de ce produit est > 4,56 mg/L chez les rats (mâles et femelles).

**Sensibilisation cutanée** : Le produit d'essai a donné des résultats négatifs dans le test épicutané modifié recouvert de Buehler et une légère sensibilisation dans le test de maximisation Magnusson/Kligman.

**Toxicité subchronique** (selon les essais sur la matière active) : Suite à une exposition alimentaire de 13 semaines des souris (CSEO < 100 ppm), des rats (CSEO ≥ 400 ppm) ou des chiens (CSEO < 40 ppm), au moins un des effets indésirables suivants a été observé : diminution de la masse corporelle, diminution de la consommation d'aliments, troubles hématologiques, décès, anorexie, décoloration de l'urine, perturbation des activités, diarrhée, décoloration des fèces, effets sur le foie, effets sur le cœur, lésions aux reins, hémorragie.

**Toxicité chronique/cancérogénicité** (selon les essais sur la matière active) : non cancérogène chez les rats, les souris ou les chiens. En général, les signes cliniques et les effets indésirables qui sont survenus dans les essais de toxicité subchronique ont également été observés durant les essais de toxicité chronique.

**Tératologie/toxicité sur le plan du développement** (selon les essais sur la matière active) : non tératogène chez les lapins et les rats. Une foetotoxicité a été observée chez les lapins uniquement aux doses toxiques pour la mère (≥ 60 mg/kg/j) et les rats (≥ 500 mg/kg/j).

**Reproduction** (selon les essais sur la matière active) : non toxique sur le plan de la reproduction dans une étude portant sur deux générations de rats (CSEO > 1 500 ppm).

**Mutagénicité** (selon les essais sur la matière active) : négative pour la mutation réverse chez des bactéries, l'aberration chromosomique dans les cellules CHO et les tests du micronoyau chez les souris.

## SECTION 12 – RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

### Toxicité pour les oiseaux (selon les essais sur la substance active) :

Colin de Virginie (*C. virginianus*) DL<sub>50</sub> orale > 2 000 mg m.a./kg m.c.

### Toxicité pour les organismes aquatiques :

Truite arc-en-ciel (*O. mykiss*) CL<sub>50</sub> 96 h = 65 mg m.a./L  
Puce d'eau (*D. magna*) CE<sub>50</sub> 48 h = 2,3 µg m.a./L

### Toxicité pour les autres organismes non aquatiques :

Lombric (*E. foetida*) CL<sub>50</sub> 14 j > mg m.a./kg de terre  
Abeille domestique (*A. mellifera* L.) DL<sub>50</sub> de contact sur 72 h > 350 µg /abeille  
Abeille domestique (*A. mellifera* L.) DL<sub>50</sub> orale sur 72 h > 315 µg /abeille

## SECTION 13 – ASPECTS À ENVISAGER EN CAS D'ÉLIMINATION

L'élimination doit se faire conformément à la réglementation locale, provinciale ou fédérale. Une méthode d'élimination acceptable consiste à brûler le produit dans un incinérateur. Ne pas couper ni souder les contenants métalliques. Les vapeurs qui se forment à l'intérieur peuvent créer un risque d'explosion.

## SECTION 14 – DONNÉES SUR LE TRANSPORT

Nom d'expédition (ministère des Transports) :	Non réglementé
Nom d'expédition technique :	SO
Groupe de conditionnement :	SO
Catégorie de risque (ministère des Transports) :	SO
Numéro ONU/A.N. :	SO
Quantité à déclarer (lb) :	SO
Étiquette du ministère des Transports :	SO
Affichette du ministère des Transports :	SO
Polluant marin :	Oui
OMI :	
Nom d'expédition :	Matière liquide écotoxique, N.O.S.
Étiquette de l'OMI :	9
Affichette de l'OMI :	9
Routes/chemins de fer européens :	
Catégorie :	SO

## SECTION 15 – DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient toutes les données requises par le RPC.

## SECTION 16 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Raison de l'émission :	Changements à l'adresse (Section 1)
Préparée par :	Ashley R. Brown
Date d'émission :	22 avril 2010
Version antérieure remplacée :	5 juin 2007
Numéro de FS :	00334

L'information contenue dans la présente FS s'appuie sur les données à notre disposition à la date d'émission indiquée aux présentes et est considérée comme exacte. Communiquez avec Arysta LifeScience North America LLC au (919) 678-4900 afin d'établir si des données supplémentaires sont devenues disponibles depuis la date d'émission.

L'établissement de la pertinence de l'information contenue aux présentes pour l'utilisation personnelle ou les fins visées par une personne est nécessairement de la responsabilité de cette personne. Bien que des soins raisonnables aient été pris pour préparer cette information, Arysta LifeScience North America LLC ne fait aucune garantie ni représentation et rejette toute responsabilité quant à l'exactitude ou à la pertinence de cette information aux fins visées par la personne ou aux conséquences découlant de l'utilisation de ce produit.